



L'AVS EN DIVORCE AVEC SES FONDATIONS

AGEFI - 28.11.25

«UNE RETOUCHE DE FAÇADE NE SAUVERA PAS DES FONDATIONS QUI S'AFFAIBLISSENT. L'AVS A BESOIN D'UNE RÉFORME STRUCTURELLE, LISIBLE ET ASSUMÉE.»

Dans les couloirs feutrés du Palais fédéral, il y a des chuchotements. Le mot « réforme » n'est pas encore prononcé, mais l'idée circule. L'AVS, conçue dans une Suisse où l'on se mariait tôt et pour la vie, se retrouve face à un modèle de société qui ne lui ressemble plus. Et c'est par petites touches, souvent brouillonnes et peu lisibles, que la politique commence à en modifier les contours.

Quand le 1er pilier prend sa forme actuelle, dans les années cinquante, le pays vit selon un schéma que l'on qualifierait aujourd'hui de traditionnel : un revenu principal, l'autre membre du couple, le plus souvent la femme, s'occupant du foyer. Cette réalité sociale a façonné le système : exemption de cotisation pour le petit revenu, splitting, et surtout rentes de survivants destinées à protéger les veuves à vie, alors que les veufs n'y avaient droit que jusqu'à la majorité du dernier enfant.

Ce monde s'est transformé. Les femmes travaillent davantage, les modèles familiaux se diversifient. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs rappelé récemment que la distinction entre veuves et veufs n'était plus admissible: en attendant une révision complète, la rente est désormais versée à vie pour tous. Un signe que les fondations bougent.

À l'autre extrémité du système, le peuple a accepté la 13ème rente. Elle sera versée pour la première fois en décembre 2026, mais son financement reste en suspens, comme si le pays avait acheté un cadeau sans vérifier son compte.

Et puis surgit une autre question: le déplafonnement des rentes de couples. Jusqu'ici, les

avantages du mariage (splitting, exemption de cotisation, rente de survivant) s'accompagnaient d'un plafonnement à 150 % de la rente maximale pour les couples. Ce compromis est aujourd'hui contesté, et une initiative a mis le sujet à l'agenda. Le Parlement répond par un contre-projet indirect en préparation qui... mélange tout: 13ème rente, financement, déplafonnement partiel, réforme des survivants, hausse des cotisations et de la TVA. Un brouillard législatif où tout le monde peine à suivre. La population, elle, devra pourtant se prononcer un jour.

Une chose semble claire : un glissement vers une individualisation de la prévoyance existe, reflet d'une société où le couple traditionnel, un revenu, un foyer, n'est plus la norme dominante. Les mariages reculent, les divorces augmentent, et les deux partenaires travaillent. Pourtant, le 1er pilier reste pensé pour une Suisse d'un autre temps.

Le paradoxe saute aux yeux : on ajuste des paramètres sans repenser l'ensemble. Une retouche de façade ne sauvera pas des fondations qui s'affaiblissent. L'AVS a besoin d'une réforme structurelle, lisible et assumée. Car pendant qu'on discute de plafonds ou de rentes transitoires, on évite le cœur du problème : l'allongement du temps passé à la retraite et les finances qui plongent dans le rouge.

La seule véritable question est désormais la stabilité du 1er pilier pour les décennies à venir. Et la réponse ne viendra pas de retouches isolées, mais d'une réforme qui prenne enfin en compte la durée de cotisation et répartisse clairement les efforts de financement.